

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne  
  
Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 11 avril 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024  
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.34 – Budgets principal et annexe : affectation des résultats**

Après l'adoption des Comptes Financiers Unique (C.F.U.), le conseil municipal est informé qu'il convient d'affecter le résultat 2023 du budget principal et du budget annexe.

Conformément aux C.F.U., les résultats à affecter se présentent comme suit :

**Budget principal**

**Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, qui se décompose comme suit (en €) :**

Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat de l'exercice 2023	1 007 028,71
Soit un résultat disponible à affecter de	1 007 028,71

**Solde de la section d'investissement de l'exercice 2023, qui se décompose comme suit (en €) :**

Résultat antérieur reporté	952 941,35
Résultat de l'exercice 2023	3 613 739,73
Soit un excédent d'investissement de	4 566 681,08
Solde des restes à réaliser	-5 734 109,35
Soit un solde d'investissement de	-1 167 428,27

**Budget annexe maison médicale**

**Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, qui se décompose comme suit (en €) :**

Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat de l'exercice 2023	34 423,03
Soit un résultat disponible à affecter de	34 423,03

**Solde de la section d'investissement de l'exercice 2023, qui se décompose comme suit (en €) :**

Résultat antérieur reporté	- 20 828,86
Résultat de l'exercice 2023	5 529,92
Soit un excédent d'investissement de	- 15 298,94
Solde des restes à réaliser	0
Soit un solde d'investissement de	- 15 298,94

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget principal primitif 2024, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 1 007 028,71 euros (un million sept mille vingt-huit euros et soixante et onze centimes).
- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget annexe "maison médicale" primitif 2024, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 34 423,03 euros (trente-quatre mille quatre cent vingt-trois euros et trois centimes).

**VOTE :                    POUR : 25                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

